

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

06.414 Initiative parlementaire. Loi sur la nationalité.

Délai plus long pour annuler une naturalisation

Le projet vise à modifier la loi sur la nationalité de manière à faire passer de cinq à huit ans le délai pendant lequel il est possible d'annuler une naturalisation.

Date limite: 15 octobre 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat CIP, Services du Parlement, Palais fédéral ouest, 3003 Berne, téléphone 031 322 99 44, fax 031 322 98 67

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

17 juillet 2007

Chancellerie fédérale